

## Voiture personnelle pour faire des livraisons

Par Hibiscus
Bonjour, je travaille dans une pharmacie et depuis que j'ai acheté ma voiture mon patron ne cesse de me demander de livrer des médicaments à des patients ou autre confrères avec ma voiture personnelle. Celà me dérange beaucoup car d'une part je ne suis pas a l'aise en conduite, et parfois c'est sur mon heure de pause ou après le travail. Faire des livraisons n'est spécifié nulle part dans mon contrat de travail. J'aimerais savoir quoi lui dire exactement pour qu'il arrête de me demander des services (car bien sûre la livraison est gratuite et l'essence à mes frais) Merci d'avance
Par Prana67
Bonjour,
Vous n'avez pas à faire autre chose que ce qui est prévue au contrat, surtout si vous n'êtes pas payé pour le faire. Attention, vérifiez aussi que vous êtes bien assuré pour travailler avec votre véhicule perso. En effet vous pouvez à priori utiliser votre véhicule pour les trajets aller retour, mais pas pendant vos heures de travail pour faire des livraisons ou autre. Vous devez avoir une assurance spécifique dans ce cas, en général payée par l'employeur.
Par Henriri
Hello!
Hibiscus, il va falloir prendre sur vous et oser dire à votre employeur que vous ne pouvez malheureusement plus rendre ces "services" En disant par exemple que vous avez relu votre police d'assurance (ou questionné votre assureur) et que n'êtes tout simplement pas assuré pour cet usage de votre voiture pour le travail! Il ne peut pas vous forcer à utiliser votre voiture ni à vous faire travailler hors de vos horaires (ou à payer ces surplus horaires).
A+
PS : ne faudrait-il pas supprimer les pubs xxxxxxxxx
Fait régulièrement Suppression de l'auteur demandée
Par Hibiscus
Bonjour, merci pour la rapidité de vos messages. Oui ma voiture est assuré pour le trajet du travail. Je sais que patron aime bien utiliser toutes les ruses possibles et il manquait la bonne formulation pour lui dire non Merci a tous
Par Henriri
(suite)
Attention Hibiscus la garante "trajet travail" vous assure lors de vos trajets pour vous rendre au travail depuis chez vous ou en revenir pour rentrer chez vous Elle ne vous couvre absolument pas pour "travailler" avec votre voiture! Pour cela il faut une garantie qui doit s'appeler quelque chose comme "usage ou déplacement professionnel"
A+

Pai chaper
bonjour
Pour cela il faut une garantie qui doit s'appeler quelque chose comme"usage ou déplacement professionnel"
dans le cas présent ce serait une extension déplacement professionnel occasionnel qui est prévue d'office par certains assureurs dans les clauses particulières du contrat
Par Henriri
(suite)
Chamber, le cas échéant ce n'est pas une info à souffler à l'oreille de l'employeur d'Hibiscus qui outrepasse déjà ses droits, ce qu'Hibiscus veut faire cesser!
A+
Bonjour
L'usage de votre voiture personnelle à des fins professionnelles doit faire l'objet d'un avenant à votre contrat de travail , et d'une prise en charge des frais ( indemnités kilométriques, surcout assurance) C'est lui qui doit vous payer pour votre travail mais en faisant ces livraisons hors temps de travail,en utilisant votre voiture personnelle, c'est vous qui lui faites un cadeau qui vous coute de l'argent.
De plus, vu le personnage, je ne serai pas étonnée s'il vous arrive quoi que ce soit, il réfute le caractère professionnel de l'accident .
C'est un cadeau qui peut vous coûter encore plus cher .
Par Henriri
(suite)
Kang, l'usage de la voiture personnelle d'Hibiscus à des fins professionnelles NE doit PAS faire l'objet d'un avenant à son contrat de travail car Hibiscus de veut pas faire ces livraisons dans ces conditions (hors horaires et à ses fais, son patron est tout de même gonflé!)) mais il les accepterait potentiellement pendant ses horaires et avec un véhicule d'entreprise
A+
Je dis juste que si Hibiscus veut officialiser cette situation, il faut que ce soit noté via un avenant .
Par Henriri
PS : relire le message initial d'Hibiscus